

Yale University Library Digital Collections

Title	Alfred de Tarde. "L'Europe court-elle à sa ruine?" L'Opinion, 29 avril 1916. [1108-1]
Date	1916 {id=286395}
Rights	The use of this image may be subject to the copyright law of the United States (Title 17, United States Code) or to site license or other rights management terms and conditions. The person using the image is liable for any infringement
Container information	Box 15 Slide: 8
Generated	2021-02-26 20:44:48 UTC
Terms of Use	https://guides.library.yale.edu/about/policies/access
View in DL	https://collections.library.yale.edu/catalog/10650137

n compte. Et ce n'est pas là, pour les Alliés, une ressource modique, ni un négligeable espoir, si l'on songe que ce portefeuille est estimé à 150 milliards pour les Alliés et 40 milliards seulement pour l'Allemagne et l'Autriche. J'ouvre une parenthèse cependant pour émettre un doute : — est-il légitime de compter comme ressources éventuelles pour les Etats belligérants les valeurs des autres Etats belligérants ? — La France, par exemple, pourrait-elle faire argent des valeurs ennemies autrichiennes, ou allemandes, fort dépréciées chez les neutres russes, sans déprécier le papier de son alliée et l'appauvrir ? Quoi qu'il en soit, les véritables valeurs, à être transformées tout de suite en argent liquide, et à un taux favorable, sont celles des Etats neutres, Etats-Unis, Hollande, Suisse, pays scandinaves, Brésil, Argentine, etc... Aussi comprend-on que M. Ribot ait récemment annoncé à la Chambre qu'il allait demander qu'on mit à sa disposition les titres étrangers des portefeuilles privés.

Mais, qu'on y réfléchisse, ces ventes ne sont nullement un gain net pour l'Etat. Celui-ci achète les titres étrangers à la Bourse et les paye avec son argent, ou nous le verrons, pour la sauvegarde du crédit extérieur, ou du change, l'Etat ne saurait néanmoins effectuer l'opération sans beaucoup d'argent ; il doit donc se procurer cet argent par l'emprunt, et l'on en revient à cette conclusion que la grande, l'ultime ressource d'un Etat en temps de guerre, c'est le crédit.

III. — Le crédit n'a d'autre limite que la limite supposée de l'impôt

Nous voici revenus à la question : Quelle est la limite du crédit d'un Etat ?

Le crédit d'un particulier, disions-nous, dépend normalement de son capital. De quoi donc dépend le crédit d'un Etat ? De l'impôt. C'est lui, en effet, qui paye en fin de compte, toutes les dépenses et tous les arrérages des dettes de l'Etat. Le crédit d'Etat se mesure non pas à un capital quelconque, mais au revenu de la Nation, ou, plus exactement encore, à cette part du revenu national qui peut être distraite sans trouble pour le paiement de l'impôt. La limite du crédit d'un Etat, c'est donc la limite des facultés contributives des citoyens de cet Etat, limite extensible et soumise à mille influences.

Tandis que la source des revenus d'un particulier est relativement fixe (titres de rentes, obligations, propriétés foncières), la source des revenus d'un Etat, l'impôt, est essentiellement variable. Cette opposition entraîne d'autres que l'on méconnaît trop souvent. Ainsi, tout particulier qui contracte des dettes et engage son capital s'appauvrit évidemment, mais l'Etat qui emprunte s'enrichit. La différence vient de ce qu'un particulier règle ses dépenses sur ses revenus, tandis qu'un Etat règle ses revenus (c'est-à-dire l'impôt, sur ses dépenses, c'est-à-dire sur les besoins publics. Si ses besoins augmentent, il accroît les impôts, ou bien il emprunte et paye les intérêts avec de nouveaux impôts. Et, autant du moins qu'il reste dans la limite des facultés contributives du pays, cette augmentation de ses dettes équivaut à un accroissement de sa fortune.

Reste à déterminer cette limite des facultés contributives, qui apparaît comme la grande inconnue du problème. Elle est soumise à des conditions presque uniquement psychologiques, à la confiance générale, au sentiment patriotique, à l'esprit de sacrifice collectif, à la paix publique, etc... Mais peut-être toutes ces conditions, ou les plus actives d'entre elles, se résument-

elles dans le sentiment de l'attente, à quoi Bentham et les utilitaristes anglais ramenaient si profondément l'idée de la justice sociale. Une aggravation de charges, même minime, si elle n'est prévue et acceptée d'avance par l'opinion publique, peut déclencher une révolution (l'impôt de 45 centimes en 1848). En revanche, notre budget a pu passer en 45 ans, de 1869 à 1914, de 2 milliards à 6 milliards, sans qu'aucun trouble en soit senti par le pays. Et pourtant nul économiste qui, à la veille de la création d'un impôt, ne s'écrie : « L'Etat ne peut aller plus loin, sans compromettre la richesse publique ». Cette formule est pour ainsi dire de style chez les économistes. Que diront-ils demain quand il faudra, sous peine de faillite et d'une ruine effroyable, que le total des impôts s'enfle en quelques mois dans la même proportion qu'il a fait, au cours de 45 années ! La vérité est que la limite objective de l'impôt se laisse moins aisément concevoir que sa limite subjective ou psychologique, qu'en tout cas celle-ci est plus maniable. Ainsi une préparation psychologique est indispensable si l'on veut du jour au lendemain pouvoir tendre la corde-limite des impôts sans la briser.

Conclusion nécessaire : une campagne d'opinion s'impose dès maintenant (il semble qu'elle ait déjà commencé en Allemagne) pour préparer les esprits au relèvement considérable des impôts qui suivra la guerre, sacrifice matériel moins sublime que le sacrifice moral des combattants, mais plus délicat peut-être à faire accepter. Ne comptons pas que la bourgeoisie donnera son argent aussi généreusement qu'elle a donné son sang et le sang de ses fils. En tout cas, ce ne sera pas trop des qualités d'un homme d'Etat pour comprendre dès aujourd'hui jusqu'où peut aller, et pas plus loin, l'extrême limite contributive, et pour prévenir et manier en conséquence l'opinion qui doit entraîner le pays tout entier à l'acceptation des charges futures. Si le gouvernement ne s'efforce pas de se faire par avance une idée quelque peu précise de ce que représentera la liquidation financière de la guerre (laissions de côté pour l'instant l'idée d'une indemnité de guerre réparatrice) et s'il ne s'emploie à entrer dans les cours l'idée du sacrifice nécessaire, à bâtir enfin en esprit le budget de demain, il laisse le pays courir à une catastrophe, car il s'expose à dépasser sans le savoir la limite fatale.

Mais, dira-t-on, si le crédit de l'Etat dépend en dernier lieu de cette faculté de l'impôt, il sera refusé à temps, avant que cette limite ne soit franchie ? Ce n'est pas sûr. Car le crédit de l'Etat repose sur la faculté de l'impôt telle qu'on la suppose et non pas telle qu'elle est. Il se peut qu'on l'ait mal appréciée. Il se peut que les citoyens refusent, ou soient incapables de supporter après la guerre, la brusque charge d'un budget doublé ou triplé. Alors le cataclysme serait à nos portes.

Mais un peu de méthode et de prévoyance peuvent suffire à l'éviter. Ce qui doit nous faire espérer une heureuse issue, c'est que le sacrifice demandé, en réalité, sera très court. Il s'agit surtout d'un pas difficile à franchir, d'une transition périlleuse ; l'expérience économique nous assure que très vite, au bout de peu d'années, les charges résultant d'impôts nouveaux seront absorbées par le pays et ne pèseront plus finalement que sur les rentiers et les revenus sans travail.

En effet, la paix sera vraisemblablement suivie d'un renchérissement général des prix. Depuis la guerre le coût de la vie hausse continuellement, à cause des achats énormes de l'Etat ; la reprise du travail marquera peut-être un temps d'arrêt, mais très court. Bientôt la disette des matières premières, de la main-d'œuvre, la cherté des capitaux, donneront une impulsion nouvelle à la hausse. Les salaires, qui ne sont presque pas compressibles, et qui ont les moyens de se défendre aujourd'hui grâce aux syndicats, n'enregistreront point sans